

Leudelange, le 22 décembre 2023
réf. 23/1165/MT

AVIS DE PUBLICATION

Taux de l'impôt foncier 2024

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du 29 septembre 2023 prise par le Conseil communal de Leudelange relative aux taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2024 a été approuvée par arrêté grand-ducal du 13 décembre 2023.

Ladite délibération ainsi que les pièces justificatives sont ouvertes à l'inspection du public du 27 décembre 2023 au 11 janvier 2024 inclus au bureau de la population en la mairie de la Commune de Leudelange.



Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER, bourgmestre
Vanessa BALDASSARRI, échevine
Jean-Pierre ROEMEN, échevin